

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

TRAVAUX

Procédure adaptée (article R 2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique)

Pouvoir adjudicateur :

UNICIL SA D'HLM
11, rue Arménay
CS 30001
13286 Marseille Cedex 06
R.C.S. Marseille B 573 620 754 - Siret 573 620 754 00032 - APE 6820A

Contact : service marchés publics via l'adresse suivante :

<https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché et description du marché :

La présente consultation a pour objet la relance du lot 7 Serrurerie et du lot 8 Menuiseries intérieures dans le cadre des travaux de construction d'une gendarmerie, de 12 logements individuels et de 6 logements collectifs pour la brigade autonome et la brigade mobile de Sisteron sise lieu-dit « les Plantiers » pour le compte de la SA d'HLM UNICIL.

Les prestations seront réparties en 13 lots :

- Lot 01 – TERRASSEMENTS GENERAUX – VRD – ESPACES VERTS
- Lot 02 – GROS-ŒUVRE
- Lot 03 – CHARPENTE – COUVERTURE
- Lot 04 – ETANCHEITE
- Lot 05 – REVETEMENTS DE FAÇADES
- Lot 06 – MENUISERIES EXTERIEURES
- Lot 07 – SERRURERIE
- Lot 08 – MENUISERIES INTERIEURES
- Lot 09 – CLOISONS – DOUBLAGES – FAUX-PLAFONDS
- Lot 10 – CARRELAGES - SOLS SOUPLES
- Lot 11 – PEINTURES
- Lot 12 – PLOMBERIE – SANITAIRE - CHAUFFAGE – VENTILATION
- Lot 13 – ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES

Groupe ActionLogement

Les candidats ont la possibilité de soumissionner à un ou plusieurs lots.

La présente consultation ne concerne que le lot 7 Serrurerie et le lot 8 Menuiseries intérieures qui ont été relancés suite à une déclaration sans suite de la précédente consultation pour insuffisance de concurrence.

Procédure :

La consultation est passée par procédure adaptée en application l'article R 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Lieu d'exécution : Lieu-dit « Les Plantiers Nord », 04200 SISTERON

Lieu d'obtention du dossier de consultation : Le dossier de consultation complet peut :

- être consulté et téléchargé sur le site Internet suivant :

<https://www.marches-securises.fr>

Lien : **SA-HLM-UNICIL_13_20260120W2_01**

Critères de choix :

Les offres seront analysées et classées des plus avantageuses économiquement aux moins avantageuses en fonction des critères suivants (par ordre de priorité décroissante) :

1- Critère prix des prestations - coefficient de pondération 50%

2- Critères techniques - coefficient de pondération 40% décomposé de la façon suivante :

| | | NOTE MAXIMALE | | |
|---|--|---------------------------|------------------|----------------|
| VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE SUR 100 | | LOTS 1/2/3/4/5/ 6/9 | LOTS 10/12/13 | LOTS 7/8/11 |
| 1 - MOYENS HUMAINS ET MATERIELS que le candidat s'engage à affecter spécifiquement à l'opération pour mener à bien le chantier objet du marché | | | | |
| | Structuration des moyens humains : organigramme du chantier, présentation du personnel d'encadrement, du personnel d'études et du personnel d'exécution (nom, fonction, ancienneté, qualifications, aptitudes techniques, expériences des équipes sur chantier...), effectif de pointe mobilisable | 10 | 10 | 10 |
| | Présentation des moyens matériels affectés au chantier : liste et pertinence du matériel (qualité, usage) | 5 | 0 | 0 |
| TOTAL 1 | | 15 | 10 | 10 |
| 2 - MAITRISE DE LA QUALITE D'EXECUTION ET MODES OPERATOIRES | | | | |
| | Fourniture des fiches techniques des produits et matériaux que le candidat envisage de mettre en œuvre, précisant les caractéristiques et les niveaux de performance requis a minima | 10 | 10 | 10 |
| | Prise en compte des contraintes propres au site et à l'opération (label et niveau de performance), identification des travaux à risques qualité et/ou sécurité | 0 | 10 | 10 |
| | Méthodes et modes opératoires proposés pour maîtriser la qualité d'exécution tout au long du chantier | 10 | 10 | 10 |
| | Méthodologie suivie par le candidat et autocontrôles mis en place pour garantir la réussite des tests d'étanchéité à l'air et des essais acoustiques | 10 | 10 | 0 |
| TOTAL 2 | | 30 | 40 | 30 |

| 3 - MAITRISE DES DELAIS | | | | | |
|--|---|------------|------------|------------|--|
| | Fourniture d'un planning d'exécution des ouvrages suivant les différentes phases du chantier, s'inscrivant dans le planning enveloppe fourni et indiquant de façon sommaire : la durée prévisionnelle des différentes tâches propres au lot, les interactions avec les autres corps d'état, les propositions d'optimisation du délai de chantier, les dates jalons décisionnelles et les points d'étape | 10 | 5 | 5 | |
| | Présentation de l'organisation du chantier que l'entreprise envisage de mettre en place pour respecter le planning : organisation à mettre en cohérence avec les moyens humains et matériels explicités dans le sous-critère précédent | 8 | 8 | 10 | |
| | Présentation de l'organisation et des moyens (humains et matériels) supplémentaires qui seraient mis en place en cas de dérapage de planning | 7 | 7 | 10 | |
| TOTAL 3 | | 25 | 20 | 25 | |
| 4 - HYGIENE ET SECURITE | | | | | |
| | Description précise des mesures adoptées par l'entreprise relatives à l'hygiène et à la sécurité sur le chantier, y compris pendant les phases de co-activité avec les autres corps d'état. Description des actions de sensibilisation du personnel de chantier et des contrôles effectués par le personnel encadrant de l'entreprise | 2 | 6 | 9 | |
| | Dispositions spécifiques pour améliorer la sécurité des abords du chantier : identification des intervenants du chantier, horaires d'approvisionnements, gestion des flux de circulation, cohabitation entre plusieurs chantiers simultanés à proximité... | 8 | 4 | 6 | |
| TOTAL 4 | | 10 | 10 | 15 | |
| 5 - CHARTE « CHANTIER A FAIBLES NUISANCES » | | | | | |
| | Moyens mis en œuvre pour assurer la bonne prise en compte des prescriptions de la charte « Chantier à faibles nuisances » tout au long du chantier : communication auprès du personnel, actions de sensibilisation, désignation d'un référent, contrôles réguliers, modalités d'information aux riverains... | 2 | 2 | 4 | |
| | Méthodes, matériels et/ou produits utilisés pour limiter les nuisances pour les riverains et l'environnement en lien avec la charte « Chantier à faibles nuisances » : bruits, poussières, boues, dispersion de particules de matériaux dans l'air, pollution de l'air, des sols, de l'eau, protection des végétaux et espaces verts... | 4 | 3 | 0 | |
| | Mesures proposées pour assurer le stockage, le tri, l'évacuation, la traçabilité et les mesures de recyclage éventuelles des déchets de chantier | 2 | 3 | 3 | |
| | Maintien de la propreté du chantier et ses abords, contrôles, périodicité... | 2 | 2 | 3 | |
| TOTAL 5 | | 10 | 10 | 10 | |
| 6 - RESERVES ET GPA | | | | | |
| | Organisation mise en œuvre pour assurer la réactivité dans la gestion des levées de réserves et des désordres relevant de la GPA (procédure, délais d'intervention...); | 10 | 10 | 10 | |
| TOTAL 6 | | 10 | 10 | 10 | |
| TOTAL GENERAL | | 100 | 100 | 100 | |

3- Critère environnemental (RSE) : coefficient de pondération 10%

Évalué notamment par les efforts en matière de protection environnementale démontrés par le candidat lors de l'exécution du marché, y compris pour la réduction des nuisances de chantier (consommations, déchets, saleté, bruit, recueil des eaux, etc.)

Renseignements complémentaires : Ils peuvent être obtenus auprès de l'acheteur public via la plateforme Marchés Sécurisés.

Date limite de remise des offres : 11 mars 2026 à 12h00